

## 10.06.2008 Objectifs de l'armée

Monsieur le Président,

Monsieur le Conseiller fédéral,

Chers Collègues,

Comme les collègues qui ont parlé précédemment, je vous propose de ne pas classer cette motion 07.3270, « Doublement des capacités en matière d'engagements de l'armée à l'étranger d'ici 2010 », car elle n'est pas réalisée et à mon avis, cette proposition est encore valable, puisque bien que le Parlement l'ait décidé, le DDPS n'a pas avancé dans ce domaine et semble ne pas avoir l'intention de le faire.

En outre, les arguments qui sont amenés me paraissent bien faibles pour justifier le renoncement à cette proposition.

Dans son message 06.050, le Conseil fédéral relève que « la participation aux opérations de maintien de la paix représente une tâche essentielle et est considérée comme un élément de la politique de sécurité au sens large du terme ». Le Conseil fédéral exprimait alors son intention de développer ces activités dans ce domaine. Cette intention se trouvait déjà dans le plan directeur « Armée XXI ». On pensait alors mettre à disposition jusqu'à 500 hommes.

Or cette extension des activités de maintien de la paix ne s'est pas concrétisée et le Conseil fédéral ne semble pas prêt à examiner des solutions allant dans ce sens, du moins pas avant la fin de cette législature. Il y a des difficultés. Je ne cherche pas à les minimiser ou à les nier. Le Département estime que cette augmentation de son engagement à l'étranger n'est pas possible, en raison du manque de personnel militaire professionnel d'instruction. Il y a là un certain manque d'ambition. La motion demande une augmentation jusqu'en 2010. On peut y travailler, chercher des solutions. On entend souvent, et dans de nombreux domaines, qu'il faut faire plus, avec moins. Cela est sans doute aussi possible dans le cadre de l'armée ! Et je crois que l'armée a déjà démontré qu'elle pouvait faire plus avec moins.

Cette motion est un signe de notre volonté de participer au maintien de la paix dans le monde et d'assumer nos responsabilités politiques au niveau international. Nous voulons que la Suisse joue un rôle dans le concert des nations et nous voulons lui donner cette occasion d'améliorer son image à l'étranger. C'est un élément de notre stratégie globale en matière de maintien de la paix, qui comprend un engagement civil et militaire. Or nous avons actuellement un contingent bien modeste à l'étranger, par rapport à d'autres pays européens, tels que l'Autriche par exemple, qui dispose de 1200 hommes à l'étranger et pense encore accroître son contingent.

C'est aussi une manière de prendre de l'expérience et d'être confrontés au terrain, aux difficultés pratiques de faire respecter la paix.

La politique de maintien de la paix peut d'ailleurs aussi avoir des répercussions positives indirectes en Suisse, par exemple sur nos échanges économiques ou sur l'ampleur ou la nature des migrations.

J'attends donc que le Conseil fédéral ne se contente pas d'analyser les répercussions de cette motion, mais cherche des solutions pour pouvoir développer nos actions de maintien de la paix et je propose de ne pas classer cette motion avant qu'une solution soit trouvée.